ANNEXE 3

REGLES D'EXIGENCES APPLIQUEES AUX VŒUX

Certains types de postes répondent à des exigences de condition réglementaire de titre ou de certification.
Ces exigences se traduisent, pour chaque vœu formulé, par l'application d'une priorité qui s'affiche sur l'accusé réception des voeux avec barème (cf. exemple sur un accusé réception des vœux avec barème ci-dessous).

Plus le n° de priorité est petit, plus la priorité est grande.

N° de priorité appliqué	REGLE DE PRIORITE	Modalité d'affectation
50	Pas d'exigence sur ce type de poste : ECEL - ECMA - TR - TD - TS	TPD (à titre définitif)
40	Pas de titre détenu (quand le poste demandé est à exigence)	PRO (à titre provisoire)
30	Départ en formation CAPPEI	PRO
25	Retour de formation CAPPEI ou VAE : le poste ASH demandé est différent de celui occupé pendant l'année scolaire de formation ou de VAE.	PRO
20	Poste à exigence de titre ASH : La spécialité du titre ASH détenu est différente de celle du poste demandé ou le titre est sans spécialité validée Ex : le titre détenu est le CAPPEI TFM et le poste demandé comporte la spécialité TFC.	TPD
10	Le titre détenu correspond à l'exigence du poste : - Liste d'aptitude de directeur d'école pour direction + de 2 classes - Liste d'aptitude de directeur d'école d'application pour direction école d'application - Poste à exigence de titre ASH, lorsque la spécialité détenue correspond à celle du poste demandé	TPD
2	Réintégration après un détachement	TPD
1	Priorité absolue - Réintégration après : un congé longue durée, un congé parental (consécutive à une perte de poste) - Retour de formation CAPPEI ou VAE CAPPEI, priorité sur le poste occupé pendant la formation demandé en vœu 1 - Situation particulière validée par la DASEN (non cumulable avec la bonification de 800 points pour handicap)	- TPD - PRO pour les retours de CAPPEI et VAE, dans l'attente des résultats de la certification
90	Pas d'affectation possible sur le poste : - poste RASED, car un titre de l'ASH est obligatoire - direction d'école d'application : la liste d'aptitude de directeur d'école d'application est obligatoire	

La priorité appliquée à chaque vœu s'affiche comme suit dans l'accusé réception :

Exemple de priorité sur une direction d'un enseignant détenteur de la liste d'aptitude directeur d'école valide :

										Total barème	dont			
Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi-cap	Autres	Caractère répété
1	E	146833	Directeur d'école	Direction 5 classes 0 cl. spé	(0850219B) Ecole Maternelle Publique Les Champs Du Bois Benet	IEN FONTENAY LE COMTE		TPD	10		0,000			0,000
2	E	146834	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0850219B) Ecole Maternelle Publique Les Champs Du Bois Benet	IEN FONTENAY LE COMTE		TPD	50		0,000			
3	E	147251	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0850528M) Ecole Primaire Publique Gr. Scol. Jacques Charpentreau St Hilaire Des Loges	IEN FONTENAY LE COMTE		TPD	50		0,000			

Exemple de priorité sur une direction d'un enseignant non détenteur de la liste d'aptitude directeur d'école :

										Total barème	dont			
Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi-cap	Autres	Caractère répété
1	E	147729	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	(0851566R) Ecole Primaire Publique Jules Verne Chavagnes En Paillers	IEN MONTAIGU		TPD	50		0,000		0,000	0,000
2	E	147730	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0851566R) Ecole Primaire Publique Jules Verne Chavagnes En Paillers	IEN MONTAIGU		TPD	50		0,000		0,000	
3	E	147728	Directeur d'école	Direction 5 classes 0 cl. spé	(0851566R) Ecole Primaire Publique Jules Verne Chavagnes En Paillers	IEN MONTAIGU		PRO	40		0,000		0,000	
4	G(A)*	39878			Voeux MOB - Bocage Est									
5	G(A)*	39874			Voeux MOB - Sud Ouest et Littoral									